

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LB

Nombre de conseillers :

En exercice	15	L'an deux mille vingt quatre
Présents	10	le 21 Mai à 18h45
Votants	13	le Conseil Municipal de la commune de CREISSAN dûment convoqué, s'est réuni en
Pouvoirs	3	session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. BRUNET Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6/05/2024

N°2024-34

PRESENTS : BRUNET Laurent, MASSE Michel, MONTAGNE Stéphane, MAILLE Valérie, LAUR Marie-Paule, HERAIL Bernard, SERRE Philippe, LEGIER Joséphine, RICHERT Evelyne, LECOMTE Corinne

ABSTENTS EXCUSES : GIL Sébastien, JOSEFIAK Annie, SECQ Fanny.

ABSENT NON EXCUSE : ROUANET Thomas, CHABANON Géraldine.

POUVOIRS : GIL Sébastien à BRUNET Laurent
SECQ Fanny à MASSE Michel
JOSEFIAK Annie à MAILLE Valérie

Mme LAUR Marie-Paule a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention : Réhabilitation du réseau eaux usées – Chemin de Saint Michel

Monsieur le Maire, Président de la séance, présente au conseil municipal le dossier de demande de subvention concernant la réhabilitation du réseau eaux usées – Chemin de Saint Michel.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux consistent en la pose de canalisations en PVC DN200, sur environ 220 ml. Il est prévu la mise en place de regards, le renouvellement de branchements, la dépose des réseaux EU existants, les remblaiements et la réfection de voirie. L'opération prévoit l'amélioration de l'écoulement du réseau d'eaux usées.

Ces travaux s'inscrivent en priorité 1 du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (2022) et dans le programme des aides apportées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

La commune de Creissan s'engage à réaliser les travaux selon les prescriptions de la Charte qualité eaux.

Mr le Maire indique que l'estimation du coût total de l'opération est de 143 000,00 € HT, soit 171 600,00 € TTC, et qu'une aide financière peut être apportée par le département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau RMC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le dossier de demande de subvention pour la réhabilitation du réseau eaux usées – Chemin de Saint Michel;
- Sollicite auprès du Département de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau, l'aide financière la plus élevée possible ;
- Décide d'inscrire ce projet au budget Eau et Assainissement, section investissement, d'un montant de 171 600,00 € TTC ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne la rédaction et la signature des documents administratifs pour mener à terme cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme



Le Maire,

Laurent BRUNET

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1 NA 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

24 MAI 2024

LE MAIRE

L. BRUNET